

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de OTA

Date de l'acte : 13 juin 2025

Suivant acte reçu par Maître Dominique ALEXANDRE , notaire à VICO (Corse du Sud) Cours Paul Fontana, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

Monsieur Dominique Jean **GARNIER**, retraité, époux de Madame Jeanine Thérèse **LECA**, demeurant à LA FREISSINOUSE (05000) 100 La Selle.

Né à SAINT-QUENTIN (02100), le 11 janvier 1956.

Désignation

Immeuble article un

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à OTA (CORSE-DU-SUD) 20150 Lieu-dit Ajarella.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	832	Ajarella	00 ha 01 a 25 ca

Le lot de copropriété suivant :

Lot numéro trois (3)

Une cave

Et les quotes-parts indéterminées sur les parties communes

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Immeuble article deux

Désignation

A OTA (CORSE-DU-SUD) 20150 Ajarella.

Parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	826	Ajarella	00 ha 00 a 52 ca
A	827	Ajarella	00 ha 00 a 12 ca

Total surface : 00 ha 00 a 64 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyée à l'adresse mail suivante : alexandre.vico@20012.notaires.fr.

Pour avis
Maître Dominique ALEXANDRE
Notaire Associé

